COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2.4 de l'ordre du jour

CX/EXEC 23/84/2 Add. 3

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-quatrième session
Centre international de conférences (CICG), Genève (Suisse)

10-14 juillet 2023

EXAMEN CRITIQUE - PARTIE IV

PROJET DE LMR POUR LE CHLORHYDRATE DE ZILPATÉROL DANS LE FOIE, LES ROGNONS ET LES MUSCLES DE BOVINS – MISE À JOUR

(Préparé par le Président de la Commission du Codex Alimentarius)

- 1. À sa 45^e session, la Commission du Codex Alimentarius a examiné le projet de limites maximales de résidus (LMR) pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins. Elle est convenue que l'évaluation des risques réalisée par le JECFA offre une base solide pour l'élaboration de LMR, tout en prenant note des réserves émises par la Chine, la Fédération de Russie et la Thaïlande.
- 2. La Commission, à sa 45° session, a adopté les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins, à l'étape 5 (par voie de vote), et est convenue que la poursuite de l'élaboration de ce projet de LMR devait demeurer du ressort de la Commission, tout en notant les réserves émises par la Chine. Dans cet esprit, le secrétariat du Codex a diffusé une lettre circulaire¹ demandant aux membres et aux observateurs de fournir des observations à l'étape 6 concernant le projet de LMR, d'ici le 15 septembre 2023, en vue d'éclairer la poursuite des débats menés lors de la 46° session de la Commission.
- 3. En complément de cette procédure officielle, la Commission, à sa 45e session, s'est félicitée de la perspective d'une nouvelle consultation informelle avec le Président et les vice-présidents avant la 46e session de la Commission, en vue de faciliter l'obtention d'un consensus. Par conséquent, suite aux concertations menées avec les coordonnateurs régionaux, le Président et les vice-présidents ont proposé la procédure suivante relative à des consultations informelles, dans une lettre adressée au membres et observateurs le 30 mars 2023:
 - Les coordonnateurs régionaux s'efforceront de consulter les membres de leurs régions respectives avant la tenue de la 84e session du Comité exécutif, afin de déterminer si de nouvelles propositions ont été présentées par les membres concernant les approches à adopter dans le cadre des débats menés sur les projets de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol, qui pourraient permettre de parvenir à un consensus lors de la 46e session de la Commission. Si de telles propositions existaient, elles pourraient alors être examinées par le Comité exécutif, à sa 84e session, et communiquées à l'ensemble des membres du Codex, accompagnées de toute observation ou recommandation que le Comité exécutif pourrait formuler.
 - Après la 84e session du Comité exécutif, quelle que soit l'issue de ces consultations initiales, le Président, les vice-présidents et les coordonnateurs régionaux s'efforceront à nouveau d'organiser des consultations informelles en ligne à l'échelon régional. Le Président et les vice-présidents présenteront au Comité exécutif, à sa 85e session, et à la Commission, à sa 46e session, un rapport sur ces consultations, qui sera publié selon les modalités habituelles.

¹ CL 2023/33/OCS-CAC

- Les Président et les vice-présidents espèrent une fois de plus que ces consultations informelles permettront de concilier les positions divergentes exprimées par les membres à ce jour. Toutefois, ils travailleront, comme l'année dernière, en étroite collaboration avec le secrétariat du Codex et les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS afin de préparer la tenue éventuelle d'un vote sur le zilpatérol, lors de la 46e session de la Commission.
- 4. Au moment de la rédaction du présent document, les coordonnateurs régionaux n'ont pas signalé de propositions nouvelles quant à l'approche à adopter pour l'examen du projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol, qui pourraient permettre de parvenir à un consensus lors de la 46e session de la Commission. De telles propositions peuvent être présentées lors de la 84e session du Comité exécutif, pour examen au titre du présent point de l'ordre du jour.